



La ville de Meyrin compte 23'600 habitants et offre 25'000 emplois. Elle associe dynamisme économique et qualité des espaces de vie dans la perspective du développement durable. Son administration compte 530 employés œuvrant dans plus d'une quinzaine de domaines très diversifiés.

Entreprise formatrice, Meyrin soutient la formation professionnelle des jeunes et proposera, dès la rentrée scolaire 2018-2019, des places d'apprentissage en dual dans ses structures d'accueil petite enfance pour des :

assistant-e-s socio-éducatif-ive-s généraliste-s (CFC ASE)

Les candidats doivent :

- Avoir terminé avec succès leur scolarité obligatoire et être âgé-e de 18 ans à 25 ans;
- Intérêt pour le monde de l'enfance, du handicap et des personnes âgées;
- Avoir de la patience, une bonne capacité d'écoute, de l'empathie et de l'aisance dans les contacts;
- Facilité dans la communication orale et écrite en français;
- Capacité d'observation et de réflexion;
- Bonne condition physique et résistance psychique indispensables.

D'une durée de trois ans, le CFC d'ASE se déroulera dans l'une des trois structures d'accueil de la petite enfance de Meyrin. Durant l'apprentissage, un stage dans une institution pour personnes handicapées et un stage dans un établissement médico-social auront lieu respectivement en deuxième et troisième année.

Entrée en fonction : 24 août 2018

Intéressé-e par ce poste ?

Avant le 28 février 2018, nous attendons votre dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, copies des bulletins scolaires des deux dernières années plus année en cours) par courrier électronique de préférence à l'adresse [rh\[at\]meyrin.ch](mailto:rh[at]meyrin.ch) ou par poste à la ville de Meyrin, à l'attention des ressources humaines, case postale 367, 1217 Meyrin 1.

Nous privilégions les dossiers électroniques afin de respecter l'environnement et dans l'optique d'assurer un traitement efficace des candidatures. Sauf demande expresse, les dossiers reçus sous format papier et électronique seront détruits.